

## Réunions européennes

Deux fois par an, les apiculteurs européens se réunissent dans le cadre du groupe miel du COPA COGECA. Cette année, cette réunion suivie du groupe de dialogue civil avec les services de la Commission concernés et les autres acteurs du secteur apicole s'est tenue le mercredi 30 mai. Les principaux sujets abordés tournaient autour de la situation apicole (récoltes, pertes de colonies, etc.), des pesticides et de la place de l'apiculture dans la future Politique Agricole Commune.

2016 a été une très mauvaise année sur le plan de la production apicole avec des récoltes nettement inférieures aux moyennes (globalement 50 % inférieures aux moyennes). Les problèmes de dépérissements sont restés limités à quelques pays dont le nôtre. Le début de saison était mauvais pour tout le monde et la situation reste critique dans certaines parties de l'Europe où les fleurs d'acacia ont gelé et là où la sécheresse a fait place au froid (Espagne).

Suite au dénombrement des ruches réalisé par la Commission, on constate des phénomènes très divergents en fonction des Etats membres. Certains enregistrent des augmentations du nombre de colonies comme la Roumanie (de 975.000 à 2.472.000 en 9 ans avec une augmentation de 59,5 % en 2016) et la Bulgarie (+ 43,4 % en 2016). Par contre, la Belgique enregistre la plus grande agression (- 39,6 %) liée à la faiblesse de déclarations mais également aux pertes importantes de ces dernières années. La France enregistre également un recul du nombre de colonies mais moins important (-19,2 %).

Au niveau du marché international, les importations d'Ukraine (1,59 €) et d'Argentine (2,05 €) ont grignoté les parts de marché des miels chinois (de 49,4 % à 38,7 %) qui restent cependant loin en tête des importations avec un prix plancher de 1,51 €.

En ce qui concerne les adultérations de miels, le Join Research Center nous a présenté ses résultats. Il est clair que la technique utilisée, bien qu'utilisant les technologies les plus récentes en la matière, ne répond pas aux attentes des apiculteurs. Les fraudeurs peuvent

la contourner, le passage des miels sur résines ne peut être détecté et la quantification du niveau d'adultération n'est actuellement pas possible.

La mise en place d'une banque de miels et d'un échange de données entre les laboratoires font partie des pistes de travail évoquées. La traçabilité reste un point essentiel pour les apiculteurs.

En ce qui concerne les cires d'abeilles, le problème touche une grande partie de l'Union européenne. Les pays du Nord ne semblent pas touchés. Les représentants apicoles ont insisté pour qu'une définition claire du produit soit mise en place ainsi qu'une traçabilité, mais nous n'avions pas d'interlocuteur direct. En Belgique, le ministère de la santé vient de lancer un avis signalant la toxicité des cires contenant de l'acide stéarique et demandant le retrait des cires concernées.

Un document qui prévoit l'établissement de limites maximales de résidus dans la ruche (antibiotiques) est en cours de réalisation et sera mis en consultation prochainement.

Du côté des pesticides, la proposition d'interdiction totale des néonicotinoïdes n'est pas soutenue par le COPA COGECA et le groupe miel avait demandé de ne pas être associé à cette position qui va totalement à l'encontre de ses demandes. Les apiculteurs ont essuyé un refus du *Praesidium* composé des responsables des différents syndicats agricoles européens. Une lettre du groupe sera envoyée au *Praesidium* pour leur signaler que cette façon de travailler ne permet pas aux minorités de s'exprimer.

Nous avons appris que de nouveaux foyers du petit coléoptère des ruches ont été découverts en mars à proximité de la zone de contamination mais de l'autre côté de la chaîne de montagne. Cela montre une fois de plus qu'il est bien implanté et que le programme de destruction systématique des ruches infestés ne résoudra pas le problème. Le document réalisé à l'occasion de Bee-come qui ouvre la porte à une lutte est dès lors de plus en plus pertinent.

## Qui fait quoi pour les abeilles ?

Ce colloque s'est tenu le 15 mai à l'Institut royal des sciences naturelles à Bruxelles. L'objectif était de présenter l'ensemble des projets développés par les différents acteurs communaux, provinciaux, régionaux, fédéraux, européens et privés sur les pollinisateurs. La réussite était au rendez-vous avec une forte participation des différents acteurs de terrain qu'ils soient francophones ou néerlandophones. Les abeilles solitaires occupaient une large place dans les présentations. Hormis ceux de Bruxelles, les apiculteurs étaient cependant peu présents.



## Un nouveau code de développement territorial

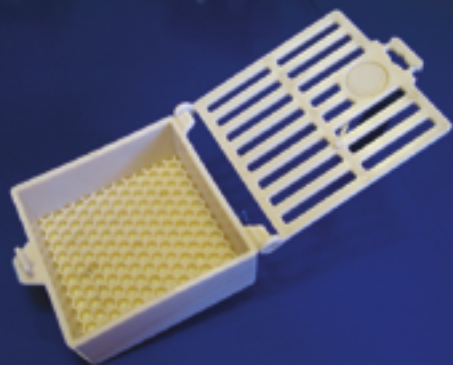
Ce code remplace le QWATUP depuis le 1<sup>er</sup> juin et apporte enfin de la clarté quant à l'interprétation des textes. Les termes « ruche » (structure abritant une colonie d'abeille) et « rucher » (bâtiment construit pour abriter des ruches) sont enfin définis ce qui permettra d'éviter toute mauvaise interprétation. Un ensemble de ruches ne sera dès lors plus considéré comme un rucher. Les conditions d'implantation d'un rucher et de ruches sont reprises dans la partie réglementaire du livre 4 pour les espaces de cours et jardins et pour les zones agricoles. Les implantations se font sans préjudice de l'application des dispositions visées au Code rural et des conditions intégrales prises en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

## Guidance vétérinaire

L'arrêté royal sur la guidance vétérinaire portant sur la lutte contre la varroase a été publié ce 12 mai. Cette guidance volontaire offre à l'apiculteur la garantie de pouvoir se procurer des médicaments vétérinaires agréés et de pouvoir les conserver pendant 6 mois. Pour cela, il doit contacter un vétérinaire agréé de son choix et disposé à remplir ce contrat. Les deux parties signeront le contrat de guidance à l'occasion d'une visite des colonies. Deux info-sessions se tiendront par an afin d'échanger les informations et de distribuer les médicaments vétérinaires les plus adaptés. Le prix de la guidance va certainement dépendre du nombre d'apiculteurs inscrits et du vétérinaire. L'apiculteur en rentrant ses justificatifs financiers et une copie de son contrat de guidance auprès de son association apicole pourra recevoir une prime de 75 € du ministère de la santé.

## Réunions varroase

Dans le cadre du programme miel, 8 conférences ont été organisées dans les différentes provinces de Wallonie et à Bruxelles. Ces séances ont rencontré un beau succès car près de 400 apiculteurs ont assisté à cette conférence qui faisait le point sur les différents produits de traitement aujourd'hui (nouveaux agréments pour l'Oxovar (acide oxalique), le Varro Med (mélange d'acide oxalique, d'acide formique...), le Polyvar Yellow (flumétrine)) et sur les techniques d'encagement des reines, plus particulièrement avec la cagette Scalvini. La commande groupée organisée par le CARI a remporté un grand succès avec 2300 cagettes Scalvini commandées



## Conseil exécutif d'Apimondia

Les membres du Comité exécutif d'Apimondia se sont réunis à Istanbul durant 3 jours en ce début de mois de juin. Hormis les points habituels liés au fonctionnement de toute association, la priorité a été mise sur l'organisation du congrès qui se tiendra du 29 septembre au 4 octobre en Turquie. Les Turcs ont réservé pour cette occasion un palais des congrès gigantesque au centre d'Istanbul qui permet d'accueillir sans difficulté 10.000 visiteurs. A ce jour, on enregistre déjà plus d'un milliard d'inscriptions même si les européens restent à la traîne. Plus de 600 résumés ont été présentés par les scientifiques du monde entier parmi lesquels 240 présentations seront prochainement sélectionnées. Quatre sessions prendront place en parallèle et chaque jour, un invité de renom fera une présentation face à l'ensemble des participants. Il y en aura donc pour tous les goûts. Les représentants canadiens ont assisté à toutes les discussions afin de mieux comprendre les missions auxquelles ils seront confrontés lors de l'organisation du congrès à Montréal en septembre 2019. Les candidats pour 2021 (Russie, Danemark, Slovénie, Serbie) seront fixés sur leur sort lors de l'assemblée générale qui se tiendra le dernier jour du congrès. La zone d'exposition est très importante et sera en communication directe avec les tables rondes ouvertes aux visiteurs. Les sessions plénières seront traduites en français. Ces sessions regroupent les exposés de plus grande qualité et plus particulièrement orientés vers les apiculteurs. N'hésitez donc pas à vous

inscrire. De plus, les conditions de visite de cette superbe ville sont particulièrement favorables cette année suite au désintéret de nombreux touristes.



La Turquie est un pays surprenant et est l'un des plus gros producteurs de miel après la Chine et l'Union européenne. Nous avons eu l'occasion de visiter les installations de Balparmak, le plus important conditionneur du pays qui conditionne 38.000 tonnes de miel turc. Cette entreprise montée de toute pièce par son fondateur est aujourd'hui un des principaux conditionneurs dans le monde. C'est son laboratoire qui nous a particulièrement étonné. On y réalise près de 100.000 analyses par an portant tant sur le miel que sur le pollen et la propolis. Si elle cherche à développer ces deux derniers produits en réalisant des produits composites, son cheval de bataille reste cependant le miel de pin car la Turquie est le principal producteur de ce miel sur le marché mondial, devant la Grèce.

